

# Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle et Maintien dans l'emploi



## Acteurs internes à l'entreprise

### Mobilisables à chaque situation

- Employeurs
- Salariés
- CSE (Comité Social et Economique)



## Glossaire

- Les SPSTI : Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
- L'INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité
- La DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Les OPCO : Opérateurs de Compétences
- Le CEP : Conseil en Evolution Professionnelle

## Aller plus loin

- [Site du Plan Régional Santé au Travail des Pays de la Loire](#)
- [La cartographie interactive des acteurs des Pays de la Loire avec leurs coordonnées](#)
- [Le Guide de la Prévention de la désinsertion professionnelle à destination des membres du CSE](#)

## Les acteurs à mobiliser selon les situations rencontrées

1

### Préservation de la santé

Pas de problème de santé connus

Préserver la santé des salariés nécessite d'intervenir le plus tôt possible pour identifier les facteurs de risque pour les supprimer ou les réduire afin d'éviter leurs impacts sur la santé.

2

### Apparition de premiers signaux

Douleurs, fatigue, arrêts courts/fréquents, recommandations médicales

Ces signaux faibles s'ils ne sont pas repérés, deviendront des signaux forts demain, source d'absentéisme, de désorganisation, de coûts humains et économiques. Repérer et agir précocement, c'est participer à la préservation de la santé des salariés de votre entreprise.

3

### Problème de santé et Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Maintien au même poste dans l'entreprise

Vous identifiez des arrêts de travail qui se prolongent et/ou qui se répètent. Les taux d'absentéisme et de turnover sont importants. Les salariés en poste font part de :

- difficultés en lien avec des absences non remplacées,
- une augmentation de la charge de travail

Le médecin du travail émet des recommandations et informe des restrictions / limitations d'aptitude en lien avec l'état de santé.

4

### Inaptitude au poste et maintien dans l'emploi

Recherche de solutions dans l'entreprise

L'inaptitude au poste est prononcée et l'entreprise est dans l'obligation de rechercher des solutions pour un reclassement interne

5

### Inaptitude sans solution au sein de l'entreprise et reclassement externe

Aide à la réorientation professionnelle

2 cas de figures sont possibles :

1. L'inaptitude au poste après recherche de solutions de maintien au poste ou de reclassement en interne
2. L'inaptitude à tout poste dans l'entreprise avec dispense de recherche de reclassement interne

## Acteurs externes à l'entreprise

### Mobilisable dès la 1ère situation :

- Les SPSTI
- Le service prévention CARSAT et M.S.A
- L'INRS
- L'ARACT des Pays de la Loire
- La DDETS



### Mobilisable dès la 2ème situation :

- La cellule PDP de votre SPSTI
- Les OPCO
- Le [CEP - Avenir Actifs](#)
- Les centres de bilan de compétences
- [Transition Pro](#)



### Mobilisable dès la 3ème situation :

- Le service social de l'Assurance Maladie Régime Général et Agricole



### Mobilisable dès la 4ème situation :

- Les Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap



### Mobilisable dès la 5ème situation :

- Le Réseau Public pour l'Emploi composé de 3 structures :
  - France Travail
  - Mission Locale
  - Cap Emploi
- Les cabinets conseils en reclassement.